



## Directive pour l'organisation de l'assemblée générale

### Tâches incombant au comité de section

- **Invitations officielles**
  - Président du comité central du CAS,
  - Membres d'honneur de la section,
  - Présidents des sections de l'Arc jurassien,
  - Membres qui seront honorés (25, 40, 50, 60, 65 ans et plus de sociétariat),
  - Représentant de la presse.
- **Achats à effectuer**
  - Médaille avec couronne or pour les membres ayant 25 ans de sociétariat,
  - Médaille or (petite) pour les membres ayant 40 ans de sociétariat,
  - Diplôme pour les membres ayant 50 ans de sociétariat,
  - Cadeau pour les membres ayant 60, 65 ans et plus de sociétariat,
  - Signes distinctifs pour tous les membres honorés.
- **À ne pas oublier**
  - Coordonner l'organisation de l'AG avec le groupe responsable de son organisation,
  - Préparer un dossier de presse,
  - Publier l'ordre jour de l'AG conformément à l'art. 18 des statuts,
  - Contacter un membre jubilaire pour transmettre le message de ces derniers.

### Tâches incombant au groupe organisateur

- **Invitations officielles**
  - Autorités locales (commune, bourgeoisie) et photographe officiel.
- **À organiser pour l'assemblée**
  - Réservation, décoration et sonorisation de la salle,
  - Distribution des signes distinctifs et évocation de la montagne.
- **Apéritif**
  - Offert par le groupe organisateur.
- **Repas**
  - Choix du repas et des vins ainsi que l'encaissement,
  - Les repas des invités (représentant du comité central et des sections de l'Arc jurassien avec conjoints, membres d'honneur, représentants de la presse et des autorités locales) ne sont pas encaissés et sont facturés après coup à la section.

La présente directive a été adoptée par le comité de section du 21 octobre 2013.

Le président de section  
Christian Marquis

La secrétaire  
Nicole Marquis